

Rapport commun sur l'évolution des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique

Année 2025

1. Introduction

Le présent rapport rend compte de l'évolution des différents indicateurs sur le marché belge de l'énergie. Les chiffres donnés pour la Belgique rassemblent les chiffres de tous les niveaux de pouvoir. Une analyse des données régionales et fédérales peut être consultée sur le site Internet des différents régulateurs. Ce rapport ne s'attarde plus sur les prix. A ce sujet, nous vous renvoyons à l'étude conjointe¹ de cette année qui dresse une comparaison entre les prix énergétiques européens, ainsi qu'aux différents rapports et observatoires publiés par les régulateurs, chacun dans leur sphère de contrôle.

2. Evolution des chiffres relatifs au marché en Belgique

Energie fournie

La Figure 1 montre l'évolution de la quantité totale d'énergie fournie sur les réseaux de distribution (y compris sur les lignes directes), le réseau de transport local et le réseau de transport. Pour le gaz naturel, nous constatons une hausse de 1,19% pour la première fois depuis 2019. Pour l'électricité, on observe quasiment un statu quo par rapport à l'année précédente (-0,08 %).

Alors que l'utilisation du gaz naturel par le réseau de distribution a encore légèrement diminué en 2025 (-0,04%), l'utilisation du gaz naturel par le réseau de transport, les producteurs d'électricité et les grands consommateurs industriels en particulier, a connu une hausse significative (+3,19%).

¹ La comparaison européenne des prix de l'électricité et du gaz pour les clients résidentiels, les petits clients professionnels et les grands consommateurs industriels figure sur les sites Internet suivants : [CREG](#) et [Régulateur flamand des services d'utilité publique](#).

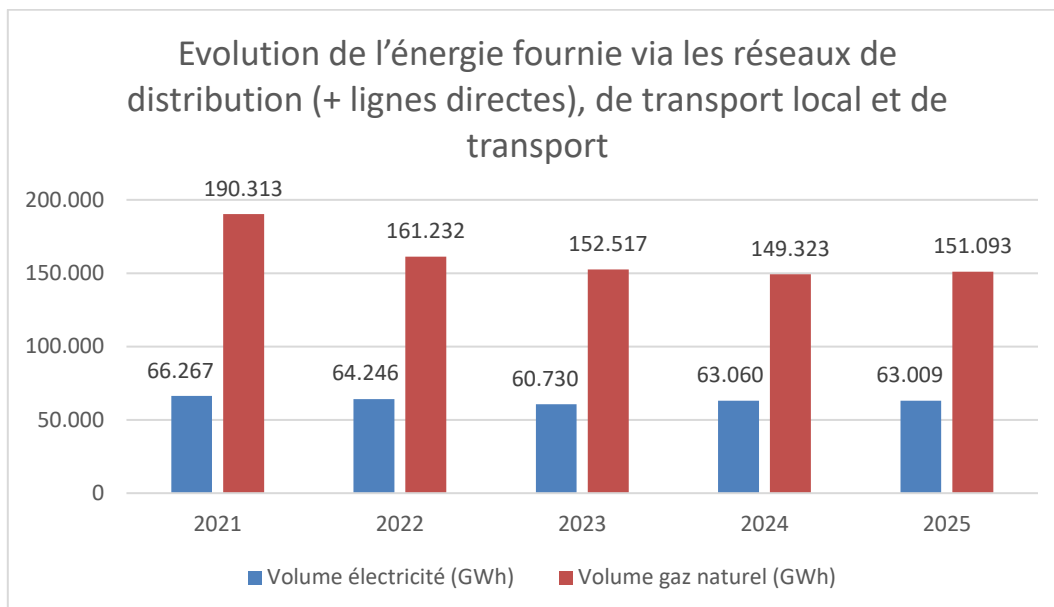


Figure 1 : Evolution de la quantité d'énergie fournie sur le réseau de distribution, le réseau de transport local et le réseau de transport

Outre la quantité d'énergie fournie, on peut également observer une évolution du nombre de points d'accès (= EAN) en Belgique. La Figure 2 nous apprend que, tant pour l'électricité que pour le gaz naturel, le nombre de points d'accès a augmenté, jusqu'à 6.329.857 points d'accès pour l'électricité et 3.607.677 points d'accès pour le gaz naturel. Depuis 2022, la croissance du nombre de points d'accès au gaz naturel est nettement plus lente.

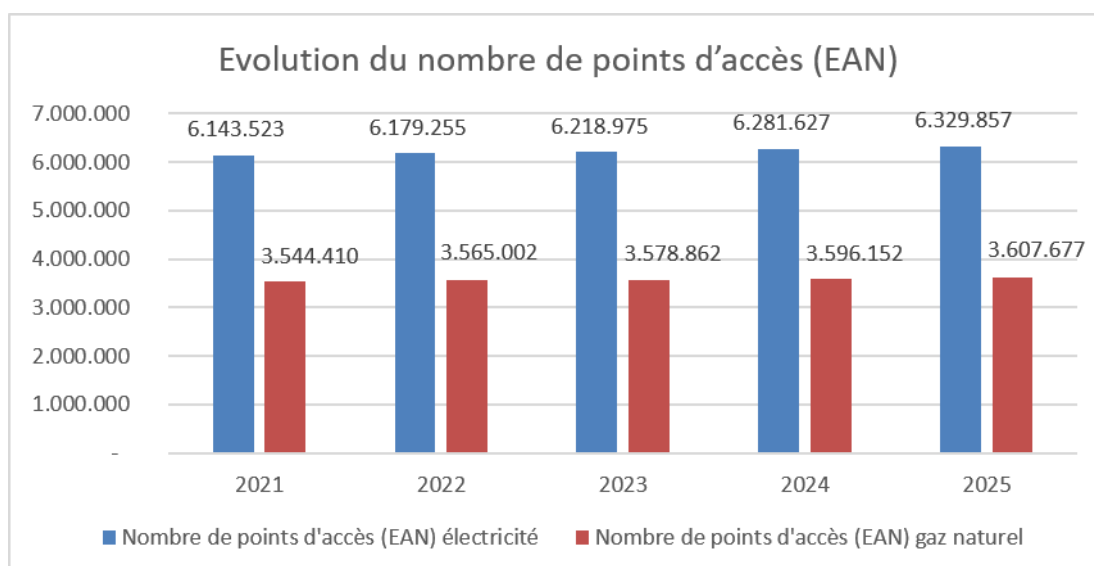


Figure 2 : Evolution du nombre de points d'accès (EAN)

Changements de fournisseurs et degré de concentration

La Figure 3 montre la proportion de clients électricité et gaz naturel qui ont changé de fournisseur d'énergie² en Belgique au cours des dernières années.

Tant pour l'électricité que pour le gaz naturel, la tendance haussière observée depuis 2024 se poursuit. L'évolution des taux de *switch* diffère d'une région à l'autre en fonction du segment de marché et du type d'énergie. Pour l'ensemble de la Belgique, le taux de *switch* sur le marché de l'électricité gagne 0,3 point de pourcentage en 2025 par rapport à 2024. Sur le marché du gaz naturel, il s'agit d'une augmentation plus limitée de 0,06 point de pourcentage.

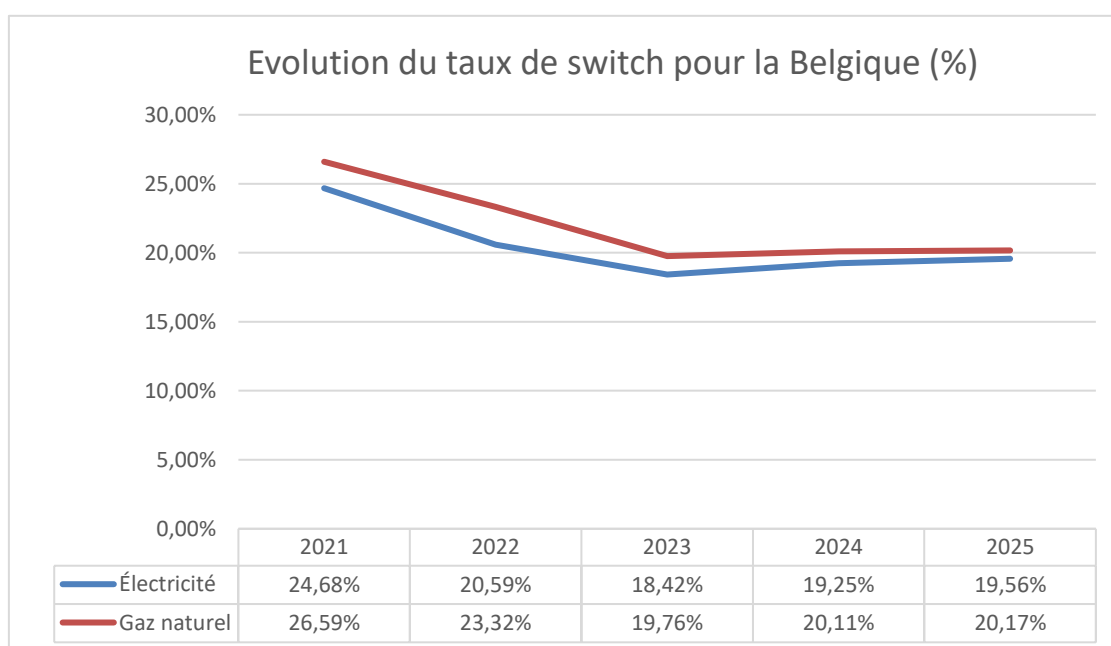


Figure 3 : Evolution du taux de changement de fournisseur d'électricité et de gaz naturel en Belgique

Un taux élevé de changement de fournisseur témoigne d'une participation active des consommateurs au marché de l'énergie. Lorsqu'ils changent de fournisseur, les consommateurs comparent souvent les prix et les conditions contractuelles, ce qui peut accroître la pression concurrentielle entre les fournisseurs d'énergie. Toutefois, un taux élevé de changement ne se traduit pas automatiquement par une concurrence plus forte sur les prix ni par de meilleurs résultats pour les consommateurs. Les analyses montrent en effet qu'un changement de fournisseur ne conduit pas nécessairement au choix

² On définit un « changement de fournisseur » ou « *switch* » comme tout choix délibéré du client électricité ou gaz naturel de passer à un autre fournisseur d'énergie. Les régulateurs en assurent le suivi au niveau du point d'accès. Les nouveaux points d'accès (résultant d'un nouveau raccordement), les transferts de clients vers le gestionnaire du réseau de distribution dans le cadre des obligations de service public, les modifications de contrat de clients chez leur fournisseur actuel et les déménagements qui n'entraînent pas de changement de fournisseur au niveau du point d'accès ne sont pas inclus dans ces chiffres.

du contrat le plus avantageux. En outre, certaines caractéristiques contractuelles, telles que des réductions temporaires, peuvent faire en sorte que le coût réel supporté par le consommateur diffère de celui estimé sur la base de comparaisons de prix standard.

Il est donc important de ne pas se limiter au niveau du taux de changement de fournisseur, mais aussi d'évaluer de manière critique dans quelle mesure la concurrence qui en découle produit effectivement des effets positifs tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs. Si la concurrence demeure un levier important pour encourager le développement d'offres attractives et garantir la liberté de choix des consommateurs, elle peut également exercer une pression sur les marges bénéficiaires des fournisseurs. À long terme, il convient dès lors de veiller à maintenir un équilibre permettant à la concurrence de favoriser l'efficacité du marché sans compromettre l'innovation, l'arrivée de nouveaux fournisseurs ou le fonctionnement durable du marché de l'énergie.

Le niveau de concurrence sur un marché s'évalue en constatant le nombre de fournisseurs actifs. La Figure 4 montre l'évolution au cours des cinq dernières années du nombre de fournisseurs actifs en Belgique, c'est-à-dire le nombre de fournisseurs actifs à la fois à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre. Le nombre de fournisseurs actifs sur le marché de gaz naturel belge a diminué légèrement en 2025 par rapport à l'année précédente. Sur le marché belge de la fourniture d'électricité, nous observons une évolution positive en 2025 et deux acteurs ont rejoint cette catégorie (EnergyVision en Octa+ Energie).

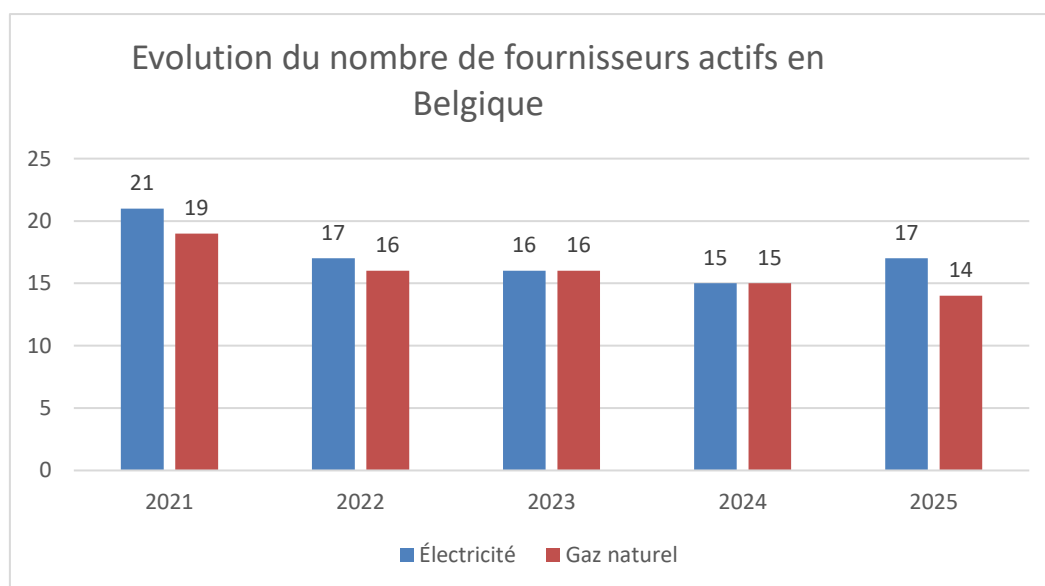


Figure 4 : Evolution du nombre de fournisseurs actifs sur l'ensemble du territoire belge, plus précisément en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie.

Le degré de concentration du marché de l'énergie peut également être évalué à l'aide de l'indice Herfindahl-Hirschman (HHI). L'HHI prend en compte le nombre de fournisseurs ainsi que leur taille et peut varier de 0 (concurrence parfaite) à 10.000 (monopole). Les marchés présentant un HHI inférieur à 2.000 sont considérés comme compétitifs. Par contre, si l'HHI dépasse 2.500, cela représente un

risque pour le fonctionnement du marché. La Figure 5 montre l'évolution de l'HHI en fonction du nombre de points d'accès sur le marché de l'énergie en Belgique, ventilé pour l'électricité et le gaz naturel. Il ressort clairement de ce graphique que le degré de concurrence sur le marché du gaz naturel est toujours supérieur à celui du marché de l'électricité. En 2025, la concurrence sur le marché de l'électricité et du gaz naturel s'est légèrement améliorée. Pour l'électricité comme pour le gaz naturel, l'indice HHI demeure supérieur à 2.500, même si l'écart se réduit progressivement, en particulier sur le marché du gaz naturel.

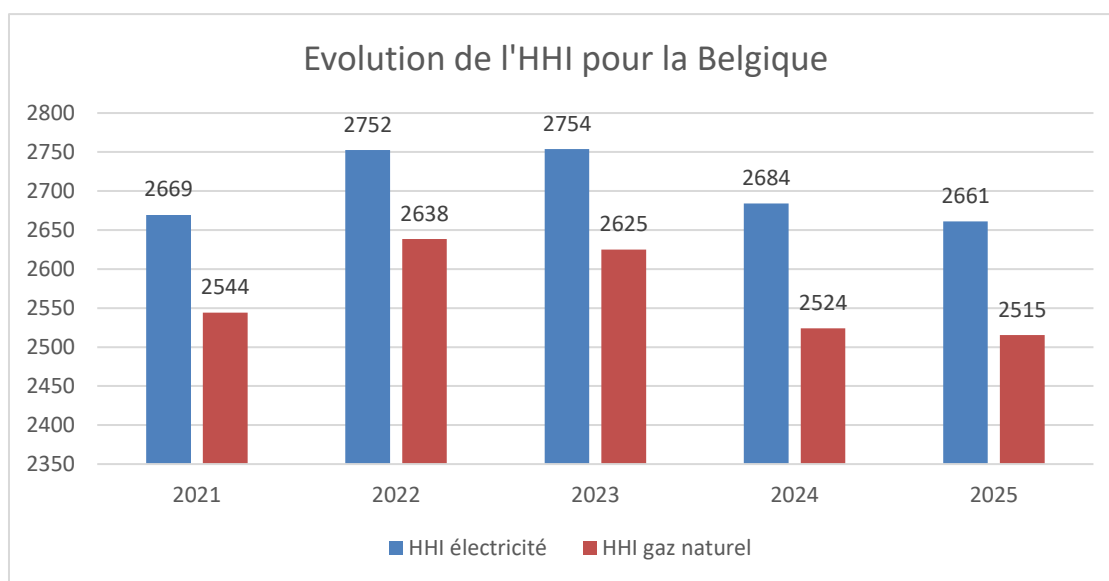


Figure 5 : Evolution de l'indice Herfindahl-Hirschman (basé sur le nombre de points d'accès) pour la Belgique

Enfin, les parts de marché en termes de quantité d'énergie fournie et de nombre de points d'accès sont également représentées en annexe. Une répartition est donnée par région et pour toute la Belgique. Il ressort de ces graphiques que les fournisseurs historiques Engie Electrabel et Luminus approvisionnent encore une grande partie du marché en Flandre et en Wallonie, mais que les parts de marché des petits acteurs augmentent également. À Bruxelles, les acteurs les plus importants sont Engie Electrabel et TotalEnergies Power & Gas Belgium. Il est à noter que le top 5 des fournisseurs en Région de Bruxelles-Capitale reste inchangé depuis près d'une décennie, traduisant un manque de renouvellement de l'offre et une faible dynamique concurrentielle.

3. Energie renouvelable

La facture annuelle de régularisation donne à tout client final une information concernant l'origine de l'électricité commercialisée par son fournisseur, appelée « *fuel mix* » ou bouquet énergétique.

Les *fuel mix* déclarés annuellement par chaque fournisseur font l'objet d'un contrôle et d'une approbation par les régulateurs régionaux. Pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, ce contrôle repose sur l'utilisation de garanties d'origine (GO) qui peuvent se négocier à l'échelle européenne. Les régulateurs belges, à l'exception du régulateur wallon³, sont également chargés de l'octroi des garanties d'origine pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables en Belgique.

La Figure 6 montre l'évolution de la part de l'électricité fournie à partir de sources d'énergie renouvelable. En 2025, on observe une augmentation du pourcentage d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable par rapport à l'année précédente. Au total, 46,30% de l'électricité fournie en Belgique était de nature renouvelable. La part de renouvelable dans la fourniture est de 65,43% à Bruxelles, de 47,15% en Flandre et de 40,52 % en Wallonie.

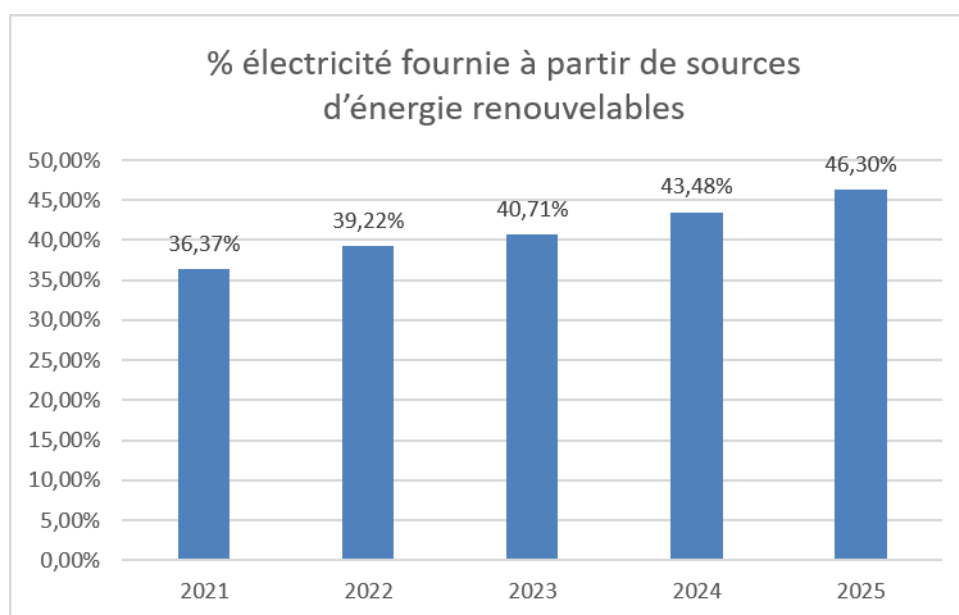


Figure 6 : Evolution de la part d'électricité renouvelable en Belgique

En 2025, l'essentiel de l'électricité renouvelable fournie est issu d'installations éoliennes (environ 49%).

³ Depuis le 1^{er} mai 2019, l'attribution des garanties d'origine relève de l'administration du Service public de Wallonie pour l'énergie.

La part d'électricité issue d'installations hydrauliques se situe désormais aux alentours des 28 %. La part d'électricité issue de la biomasse a, quant à elle, légèrement augmenté par rapport à 2024 et se situe désormais aux alentours des 12%.

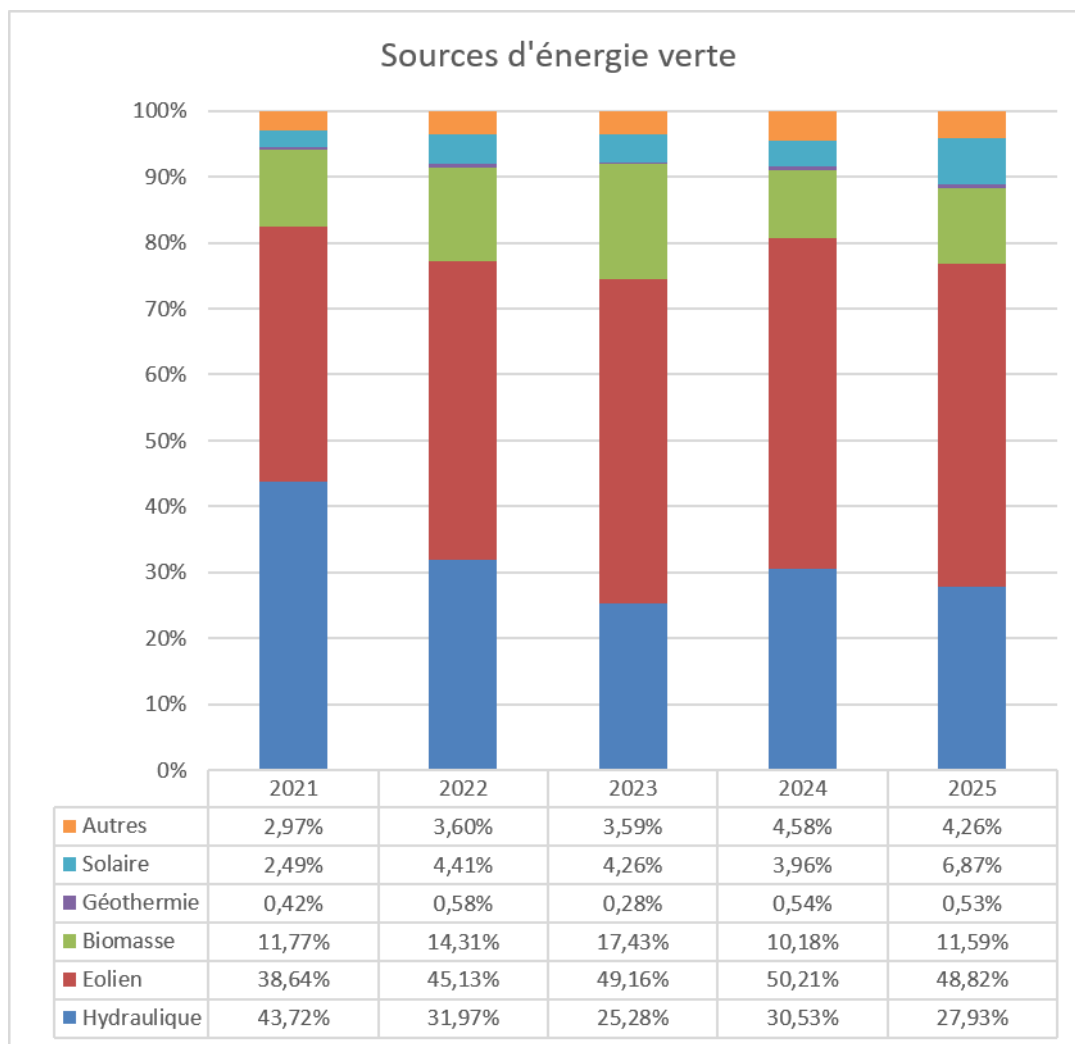


Figure 7 : Evolution des sources d'énergie de l'électricité fournie

La majeure partie (68%) des garanties d'origine utilisées en Belgique proviennent de l'Europe centrale occidentale ou la zone « CWE » (par ordre d'importance : Belgique fédérale, Flandre, Wallonie, France, Allemagne, Pays-Bas, Bruxelles et Luxembourg). Plus ou moins 47% des garanties d'origine utilisées en Belgique proviennent de Belgique.

La part des garanties d'origine provenant d'Europe du Nord (Norvège, Danemark, Suède, Islande et Finlande) se situe aux alentours des 15%. Cette part est en légère diminution par rapport à l'année

dernière. Enfin, la part des garanties d'origine provenant des pays repris dans la catégorie "Autres" a diminué par rapport à l'année passée et se situe désormais autour des 17 %.

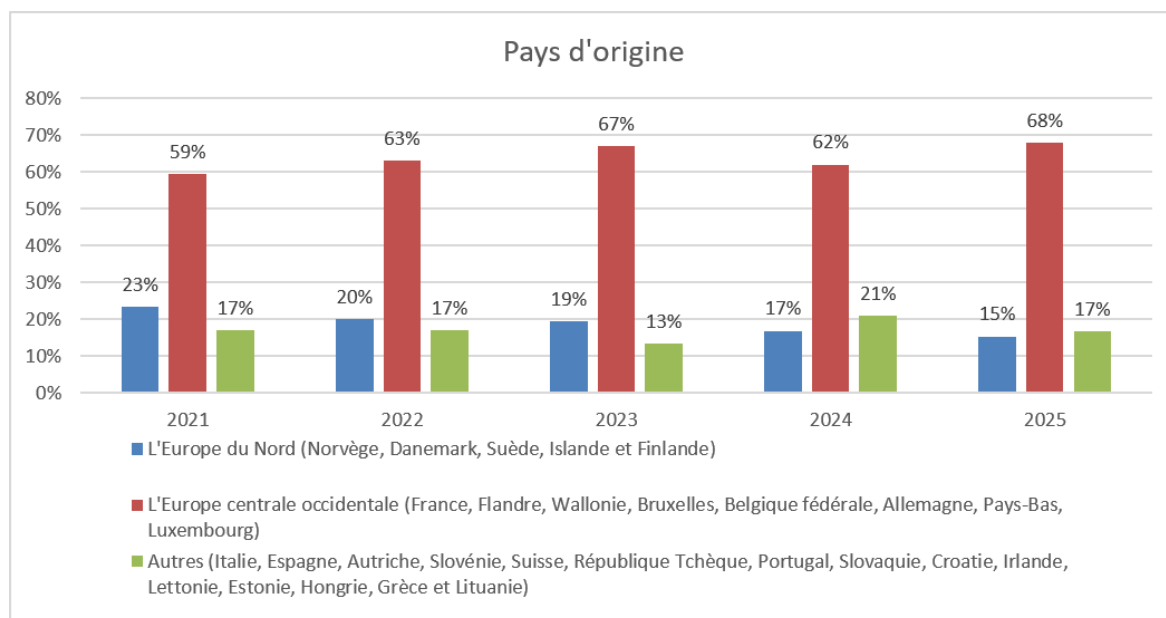


Figure 8 : Evolution du pays d'origine de l'électricité fournie

Il est important de noter qu'une partie seulement de l'électricité renouvelable produite en Belgique bénéficie de garanties d'origine négociables. En effet, l'électricité produite que l'on consomme soi-même, ou qui lui est assimilée (via le compteur qui tourne à l'envers), ne bénéficie pas de garanties d'origine négociables.

Pour de plus amples informations sur le présent rapport commun :

CREG Annemarie De Vreese, responsable de la communication
+32 (0)497 52.77.62
press@creg.be

CWaPE Anne-Elisabeth Sprimont, chargée de communication
+32 (0)479 88.60.97
aesp@cwape.be

BRUGEL Adeline Moerenhout, conseillère en communication
+32 (0)2 563.02.26
amoerenhout@brugel.brussels

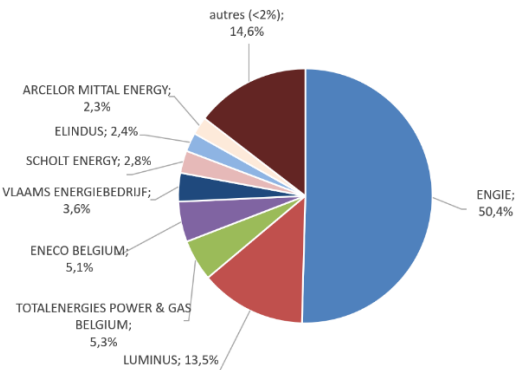
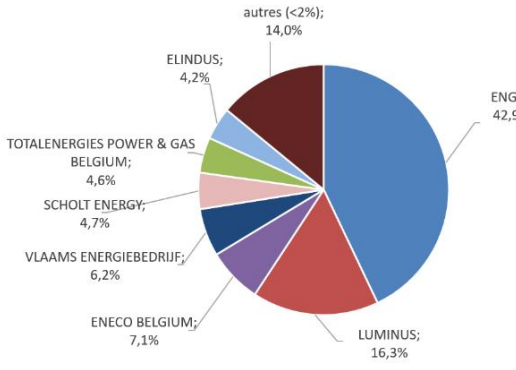
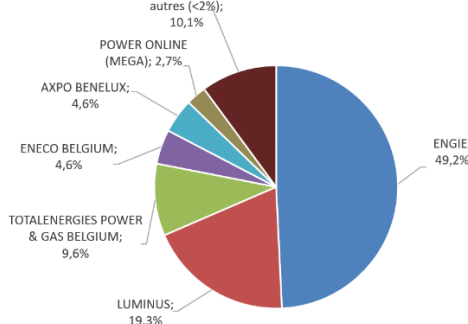
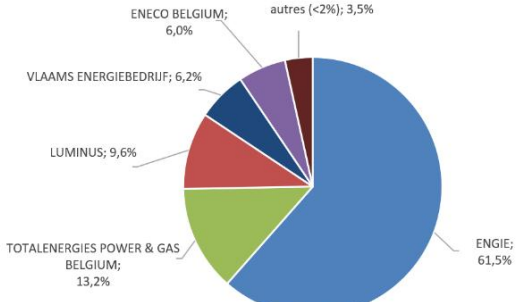
Vlaamse Nutsregulator Didier Van Overloop, woordvoerder
+32 (0)472 01 21 72
pers@vlaamsenutsregulator.be

Le développement des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique

Année 2025

Statistiques du marché

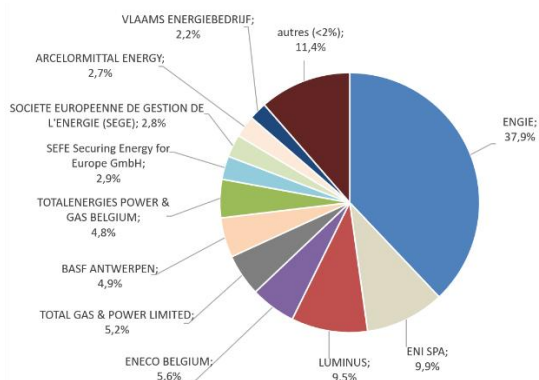
I. PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ ACTIFS SUR LA BASE DE L'ÉNERGIE FOURNIE ⁽¹⁾⁽²⁾

Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs en Belgique sur les réseaux de distribution, de transport local et de transport ⁽³⁾⁽⁴⁾ sur la base de l'énergie fournie en 2025.	Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs sur le réseau de distribution et le réseau de transport local en région flamande⁽⁵⁾ sur la base de l'énergie fournie en 2025.																																						
Total pour la Belgique : 63,009 TWh  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ENGIE</td> <td>50,4%</td> </tr> <tr> <td>LUMINUS</td> <td>13,5%</td> </tr> <tr> <td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td> <td>5,3%</td> </tr> <tr> <td>ENECO BELGIUM</td> <td>5,1%</td> </tr> <tr> <td>VLAAMS ENERGIEBEDRIJF</td> <td>3,6%</td> </tr> <tr> <td>SCHOLT ENERGY</td> <td>2,8%</td> </tr> <tr> <td>ELINDUS</td> <td>2,4%</td> </tr> <tr> <td>ARCELOR MITTAL ENERGY</td> <td>2,3%</td> </tr> <tr> <td>autres (<2%)</td> <td>14,6%</td> </tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	50,4%	LUMINUS	13,5%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	5,3%	ENECO BELGIUM	5,1%	VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	3,6%	SCHOLT ENERGY	2,8%	ELINDUS	2,4%	ARCELOR MITTAL ENERGY	2,3%	autres (<2%)	14,6%	Région flamande - réseaux de distribution et réseau de transport local : 32,163 TWh  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ENGIE</td> <td>42,9%</td> </tr> <tr> <td>LUMINUS</td> <td>16,3%</td> </tr> <tr> <td>ENECO BELGIUM</td> <td>7,1%</td> </tr> <tr> <td>VLAAMS ENERGIEBEDRIJF</td> <td>6,2%</td> </tr> <tr> <td>SCHOLT ENERGY</td> <td>4,7%</td> </tr> <tr> <td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td> <td>4,6%</td> </tr> <tr> <td>ELINDUS</td> <td>4,2%</td> </tr> <tr> <td>autres (<2%)</td> <td>14,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	42,9%	LUMINUS	16,3%	ENECO BELGIUM	7,1%	VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	6,2%	SCHOLT ENERGY	4,7%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	4,6%	ELINDUS	4,2%	autres (<2%)	14,0%
Fournisseur	Part de marché (%)																																						
ENGIE	50,4%																																						
LUMINUS	13,5%																																						
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	5,3%																																						
ENECO BELGIUM	5,1%																																						
VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	3,6%																																						
SCHOLT ENERGY	2,8%																																						
ELINDUS	2,4%																																						
ARCELOR MITTAL ENERGY	2,3%																																						
autres (<2%)	14,6%																																						
Fournisseur	Part de marché (%)																																						
ENGIE	42,9%																																						
LUMINUS	16,3%																																						
ENECO BELGIUM	7,1%																																						
VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	6,2%																																						
SCHOLT ENERGY	4,7%																																						
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	4,6%																																						
ELINDUS	4,2%																																						
autres (<2%)	14,0%																																						
Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs sur les réseaux de distribution et le réseau de transport local en région wallonne⁽⁵⁾ sur la base de l'énergie fournie en 2025.	Parts de marché des fournisseurs d'électricité actifs sur le réseau de distribution et le réseau de transport régional en région de Bruxelles-Capitale⁽⁵⁾ sur la base de l'énergie fournie en 2025.																																						
Région wallonne - réseaux de distribution et réseau de transport régional : 13,482 TWh  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ENGIE</td> <td>49,2%</td> </tr> <tr> <td>LUMINUS</td> <td>19,3%</td> </tr> <tr> <td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td> <td>9,6%</td> </tr> <tr> <td>ENECO BELGIUM</td> <td>4,6%</td> </tr> <tr> <td>AXPO BENELUX</td> <td>4,6%</td> </tr> <tr> <td>POWER ONLINE (MEGA)</td> <td>2,7%</td> </tr> <tr> <td>autres (<2%)</td> <td>10,1%</td> </tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	49,2%	LUMINUS	19,3%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	9,6%	ENECO BELGIUM	4,6%	AXPO BENELUX	4,6%	POWER ONLINE (MEGA)	2,7%	autres (<2%)	10,1%	Région de Bruxelles-Capitale - réseau de distribution et réseau de transport régional : 3,865 TWh  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fournisseur</th> <th>Part de marché (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ENGIE</td> <td>61,5%</td> </tr> <tr> <td>TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM</td> <td>13,2%</td> </tr> <tr> <td>LUMINUS</td> <td>9,6%</td> </tr> <tr> <td>VLAAMS ENERGIEBEDRIJF</td> <td>6,2%</td> </tr> <tr> <td>ENECO BELGIUM</td> <td>6,0%</td> </tr> <tr> <td>autres (<2%)</td> <td>3,5%</td> </tr> </tbody> </table>	Fournisseur	Part de marché (%)	ENGIE	61,5%	TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	13,2%	LUMINUS	9,6%	VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	6,2%	ENECO BELGIUM	6,0%	autres (<2%)	3,5%								
Fournisseur	Part de marché (%)																																						
ENGIE	49,2%																																						
LUMINUS	19,3%																																						
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	9,6%																																						
ENECO BELGIUM	4,6%																																						
AXPO BENELUX	4,6%																																						
POWER ONLINE (MEGA)	2,7%																																						
autres (<2%)	10,1%																																						
Fournisseur	Part de marché (%)																																						
ENGIE	61,5%																																						
TOTALENERGIES POWER & GAS BELGIUM	13,2%																																						
LUMINUS	9,6%																																						
VLAAMS ENERGIEBEDRIJF	6,2%																																						
ENECO BELGIUM	6,0%																																						
autres (<2%)	3,5%																																						

II. PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS SUR LA BASE DE L'ÉNERGIE FOURNIE ⁽¹⁾⁽²⁾

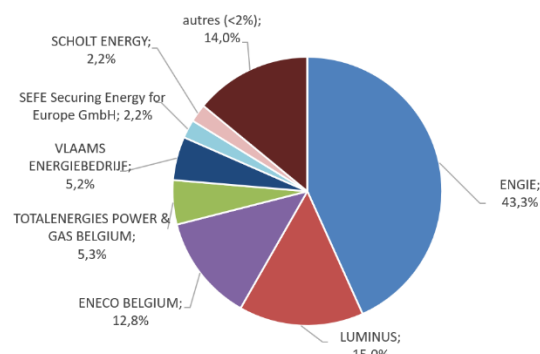
Parts de marché des fournisseurs de gaz naturel actifs en Belgique sur les réseaux de distribution et de transport ⁽³⁾⁽⁴⁾ sur la base de l'énergie fournie en 2025.

Total pour la Belgique : 151,093 TWh



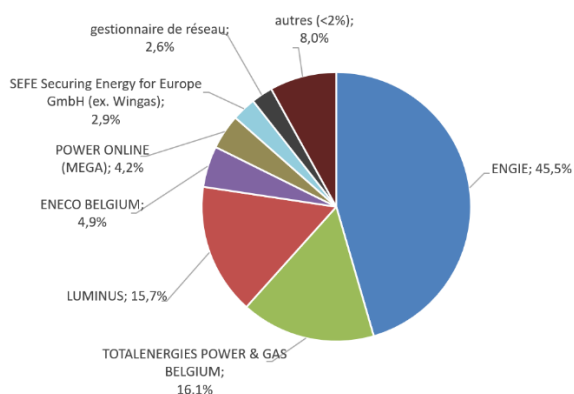
Parts de marché des fournisseurs de gaz naturel actifs sur le réseau de distribution en région flamande ⁽⁵⁾ sur la base de l'énergie fournie en 2025.

Région flamande - réseaux de distribution : 56,313 TWh



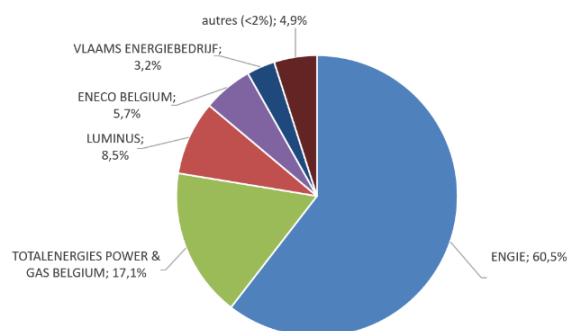
Parts de marché des fournisseurs de gaz naturel actifs sur le réseau de distribution en région wallonne ⁽⁵⁾ sur la base de l'énergie fournie en 2025.

Région wallonne - réseaux de distribution : 17,426 TWh



Parts de marché des fournisseurs de gaz naturel actifs sur le réseau de distribution en région de Bruxelles-Capitale ⁽⁵⁾ sur la base de l'énergie fournie en 2025.

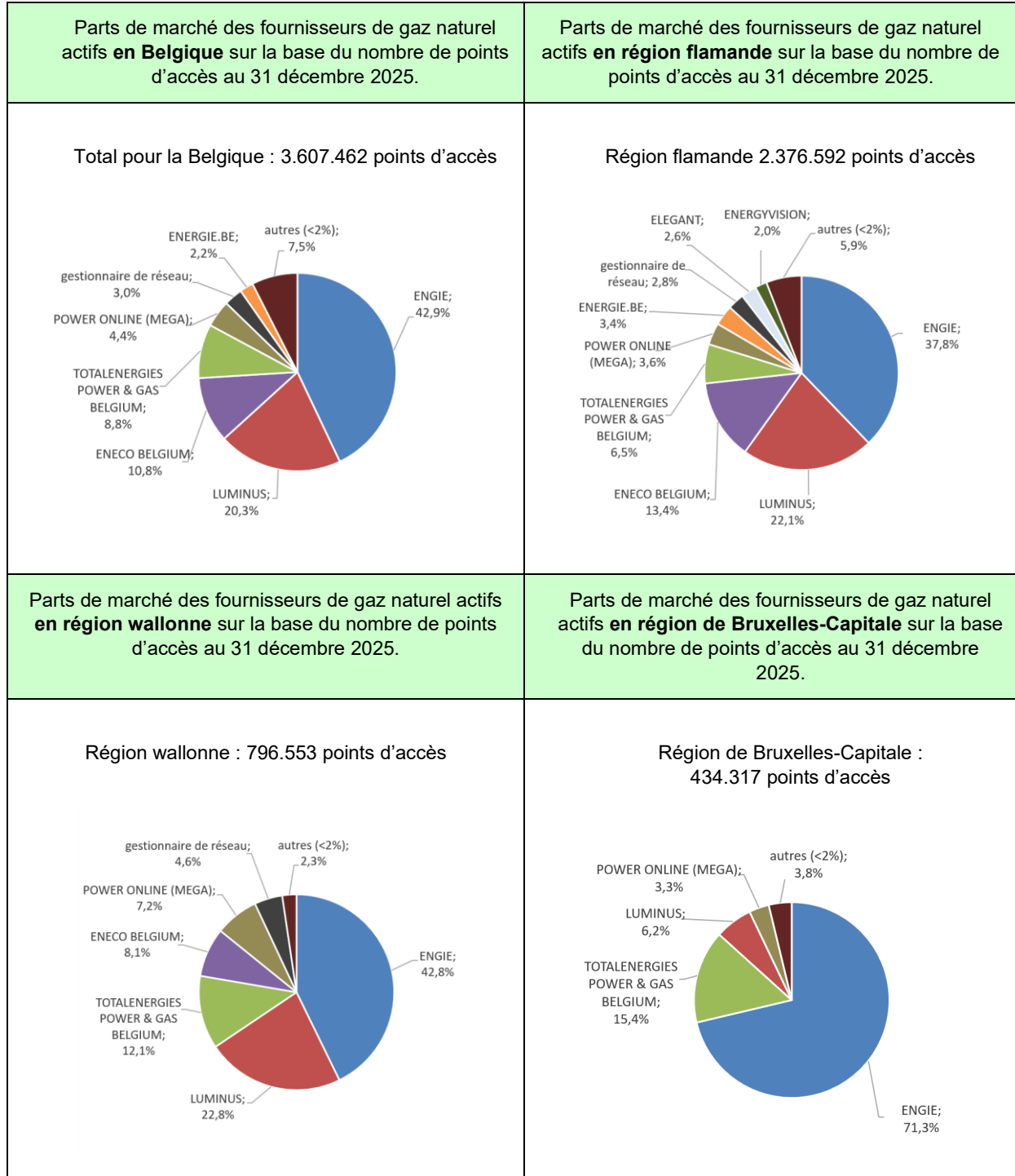
Région de Bruxelles-Capitale - réseaux de distribution : 8,208 TWh



PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ ACTIFS SUR LA BASE DU NOMBRE DE POINTS D'ACCÈS APPROVISIONNÉS



IV. PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS SUR LA BASE DU NOMBRE DE POINTS D'ACCÈS APPROVISIONNÉS



(1) Par « fournisseurs actifs en 2025 », on entend les fournisseurs qui ont effectivement fourni de l'énergie en 2025. Les fournisseurs ayant conclu des contrats de fourniture en 2025 avec effet à partir de 2026 ne sont donc pas inclus.

(2) Les parts de marché sont calculées sur la base de la quantité d'énergie (en TWh) fournie par chaque fournisseur et par les gestionnaires de réseau aux clients finals entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Ces données peuvent différer légèrement des données communiquées par les gestionnaires de réseau. Dans certains cas, les données doivent encore être validées en raison de l'application de différentes méthodes d'allocation par les différents gestionnaires de réseau.

(3) Dans ce graphique, les données relatives aux réseaux de distribution et de transport dans les trois régions sont agrégées.

(4) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'énergie injectée par des unités de production locale.

(5) Ce graphique ne comporte que les données relatives à la fourniture aux clients raccordés aux réseaux de distribution (en ce compris les réseaux de transport local pour l'électricité).

Ce reporting est fondé sur les données reçues des différents fournisseurs et gestionnaires de réseau. La CREG, le Régulateur flamand des services d'utilité publique, la CWaPE et BRUGEL ne peuvent en aucun cas être tenues responsables de l'exactitude des données publiées dans ce reporting. La présentation des données n'affecte en rien la répartition des compétences ni les droits et obligations des autorités fédérales et régionales.